

Résidence Pour Étudiants De Premier Cycle

FAQ POUR FUTURS ÉTUDIANTS

Combien de places en résidence y a-t-il à York?

L'Université York offre environ 2 700 places dans les dix immeubles à résidences situés sur nos deux campus. Le Campus Keele a huit immeubles à résidences pour vous accueillir, soit : Le Campus Glendon offre deux immeubles à résidence, Environ 50% des chambres sont attribuer aux étudiants de première année, et 50% aux étudiants des années supérieurs

Quelle type de résidence York a-t-il ?

La plupart des immeubles sont du genre traditionnel, offrant des chambres standard avec salles de bain et salons communautaires, soit l'option la plus économique. Toutefois, le Campus Keele offre également des suites avec cuisine et salle de bain privée, accommodant normalement deux à six étudiants, toute fois les places sont limitées.

Suis-je admissible à faire une demande de résidence pour étudiants de premier cycle?

Vous êtes éligible et inscrit dans un programme, de premier cycle pendant les sessions d'automne et d'hiver.

Pouvez-vous me garantir une offre de résidence?

Nous garantissons une offre de résidence à tous les étudiants de premier cycle, à condition que la demande nous parvienne avant la date limite du 1er juin 2010.

Est-ce qu'une chambre en résidence est garantie pour les étudiants en deuxième année?

Oui, vous êtes éligibles pour faire la demande en deuxième année si vous

- ✓ Etes inscrit comme étudiant a temps plein.
- ✓ N'avez pas d'infraction de comportement en résidence.
- ✓ N'avez pas de solde sur votre compte étudiant

Si vous avez complété les conditions ci-dessus et complétez 80% de vos cours avec une moyenne de 6.0 ou plus, vous serez donc garantie une chambre en résidence à conditions que vous avez fait la demande avant la date limite.

Quand et comment puis-je faire une demande de résidence?

Les formulaires pour faire la demande en résidence seront disponibles en ligne le 1ère mars, 2010. Consultez le site www.yorku.ca/myfile et suivez les instructions. Prévoyez 10 minutes pour remplir les formulaires de demande de résidence et retourner les nous sans tarder, pas plus tard que le 1er juin 2010 pour assurer le traitement prioritaire.

Est- ce que je peux toujours faire une demande de résidence après le 1ère juin ?

Oui, nous acceptons les demandes de résidences tout l'été. Les demandes reçus après la date limite seront sur une liste d'attente pour le mois de juillet et aout. Si nous recevons des annulations, les chambres libérer seront réattribuer . La priorité sera donner aux étudiants de première années qui habitent plus loin.

Y a-t-il des frais à payer lorsque je vous envoie ma demande de résidence?

Oui. Votre demande doit être accompagnée des frais d'inscription non remboursables de 30 \$, lesquels seront payables en ligne par carte de crédit Visa, MasterCard ou Amex.

Est-ce que je peut choisir ma résidence ?

En remplissant votre formulaire de demande de résidence, vous pouvez choisir votre résidence selon vos préférences. . Bien que nous ferons tout notre possible pour vous placer dans la résidence que vous préférez, nous ne pouvons toutefois pas garantir votre choix. La plus part de nos résidences sont liées a un collègue qui et affiliés a une faculté, donc chaque collègue offre une concentration académique, et une culture unique en son genre. Veuillez visiter le site web ci-dessous pour avoir plus d'information sur les collèges qui peuvent vous aidez à choisir la résidence de votre choix.

<http://www.yorku.ca/web/futuresrudents/life/collages.html>.

Surtout ne vous inquiétez pas de votre résidence- Peut importe la faculté auprès du quelle vous êtes affilié chaque résidence offre un service de soutien et d'expérience aux étudiants de premier année,

Puis-je vivre dans un appartement-en résidence ?

Nous recommandons que les étudiants de première année vivent l'expérience d'habiter dans une résidence traditionnelle avec un camarade de chambre. C'est un excellent moyen de rencontrer d'autres étudiants, de socialiser et d'étudier ensemble. En plus que vous apprécierez la commodité d'un plan repas qui peut être utilisés pour acheter de la nourriture à près de 40 points de vente sur le campus. Les résidences traditionnelles sont notre option la plus abordable et les services de nettoyage sont fournis dans les zones communes et les toilettes.

Les chambres sont-elles eublées/équipées?

Oui. Les chambres sont meublées d'un lit, d'un bureau, d'une chaise, d'une commode et d'une penderie. Chaque chambre est également munie d'une liaison téléphonique (téléphone inclus), y compris la boîte vocale et l'appel en attente, et offre l'accès à un service Internet haute vitesse. Les étudiants peuvent également s'abonner à un service de câblodistribution pour la télévision (frais en sus). L'étudiant devra cependant fournir ses propres draps, couvre-lit et serviettes.

Devrai-je partager une chambre?

Un grand nombre d'étudiants de première année sont placés dans une chambre à occupation double (en d'autres mots, il est fort probable que vous ayez à partager une chambre). Afin de vous aider à trouver un camarade de chambre compatible, le formulaire de demande de résidence pose des questions très précises au sujet de vos habitudes de vie. Il est donc dans votre intérêt de répondre aux questions en détail et aussi honnêtement que possible.

Tous les étudiants de premier année sont garantie une chambre en résidence Cependant, les préférences de résidence et de type de chambre ne sont pas garantie. Les étudiants de première ayant une moyenne de 90% ou plus sont garantis une chambre simple si la demande est faite avant la date limite du 1er juin.

Puis-je partager une chambre avec un camarade qui a également été accepté à York?

Oui. Si vous êtes tous les deux éligible à une offre de résidence, et que vous indiquez vos noms et numéros d'étudiant sur vos demandes, nous ferons tout notre possible pour vous loger ensemble. Les chambres à occupation double sont assignées aux camarades de chambre du même sexe seulement.

Les résidences sont-elles mixtes?

La plupart des étages/ailes sont mixtes. Cependant, il y a quelques étages/ailes femmes seulement. Les chambres à occupation double sont réservées pour les camarades de chambre du même sexe. Vous recevrez de plus amples renseignements sur l'aménagement de chaque immeuble lorsqu'il sera temps de faire votre demande.

Devrai-je partager une salle de bain?

Oui. Les salles de bain dans la plupart des immeubles ne sont pas privées, et sont partagées par les étudiants et étudiantes qui vivent dans la section ou l'aile en question. Lorsque l'étage ou l'aile est réservé aux femmes les salles de bain ne seront pas mixtes.

Est-il permis de fumer en résidence?

Non. Il est interdit de fumer dans tous les immeubles à résidence.

Quel est le coût d'une chambre en résidence?

Nous vous suggérons de compter environ 8500 \$ - 9000 \$ pour couvrir vos frais de résidence et de repas durant les huit mois pendant lesquels vous serez en résidence. Cela ne comprend pas l'argent de poche qu'il vous faudra pour vos dépenses personnelles.

Dois-je acheter un plan-repas?

Oui. Chaque résidence universitaire exige l'achat d'un plan-repas non remboursable. C'est une condition préalable pour être accepté dans toutes les résidences de 1er cycle. Il n'est pas permis de cuisiner dans les chambres des résidences; toutefois, les étudiants peuvent louer ou apporter un mini-frigo.

Quels établissements de restauration le campus offre-t-il?

Le Campus Keele vous offre environ 40 établissements de restauration où vous pouvez acheter des repas. Le Campus Glendon vous offre une salle à manger principale ainsi qu'un restaurant à service rapide où vous trouverez une grande variété d'aliments, y compris des salades, soupes et sandwiches, des repas complets « familiaux », des repas-minute, ainsi que des mets internationaux, halal et kosher.

Quelle est la durée du contrat?

Le tarif et le contrat de résidence sont en vigueur pendant les sessions universitaires d'automne et d'hiver complètes, à l'exception de la période des Fêtes en décembre-janvier pendant laquelle l'université est fermée; les résidences seront fermées et les étudiants devront trouver un autre logement durant cette période. Si vous n'avez aucune autre option de résidence pendant les vacances, vous pouvez demander de rester en résidence et payer des frais supplémentaires fixes de 100 \$, à condition que votre demande soit approuvée.

Quelles sont les dates d'emménagement et de déménagement ?

Cette année la date pour emménagement est le lundi 6 septembre, 2010. Tous les étudiants doivent déménager de la résidence 24hr00 après leur dernier examen finale. Les résidences d'été sont aussi disponibles. Les formulaires de demande de résidence pour la session d'été seront disponibles le 1er avril.

Y a-t-il un dépôt à payer lorsque j'accepte une offre de résidence?

Oui, lorsque vous acceptez l'offre de résidence, un frais de \$500 **non remboursable sera facturer** sur votre compte d'étudiant, et ceci dans les délais prescrits. Le montant de la facture sera porté au crédit de vos frais de chambre lorsque vous aménagez.

Y a-t-il des frais ou coûts supplémentaires liés à la vie en résidence?

Oui. En dehors de votre plan repas et de votre chambre, vous aurez à payer des frais obligatoires et non remboursables de 80 \$ à votre collège, pour couvrir les activités reliées à la vie en résidence. N'oubliez pas non plus de compter les frais pour les appels interurbains et le service de câblodistribution pour la télévision, si vous décidez de vous abonner à ces services. Enfin, nous recommandons aux étudiants de souscrire à une assurance personnelle avant d'aménager en résidence, car l'université n'est pas responsable de la perte ou des dommages impliquant les effets personnels, pour quelque raison que ce soit.

La vie universitaire, c'est tout nouveau pour moi. Y aura-t-il quelqu'un qui pourra m'aider?

Bien sûr. Nous vous offrons toute une gamme de services de soutien. Chaque immeuble à résidences à un personnel résident composé d'étudiants de cycle supérieur appelés « dons » qui sont là pour agir à titre de personnes-ressources et aider les étudiants de premier cycle en particulier. Ces équipes de « dons » relèvent d'un coordonnateur de la vie en résidence qui habite en résidence et qui est responsable de tous les aspects de la vie en résidence pour les étudiants de premier cycle.

Offrez-vous des visites guidées des résidences?

Absolument! Quelle idée formidable de venir faire une visite guidée des campus et des résidences! Vous pouvez consulter l'horaire des visites et vous inscrire en ligne en visitant notre site au <http://www.yorku.ca/web/futurestudents/events>

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Résidences du Campus Keele
416-736-5152
undergradrez@yorku.ca

Résidences du Campus Glendon
416-487-6844
glendon@yorku.ca

Pour de plus amples renseignements, venez nous rendre visite en ligne au
www.yorku.ca/studenthousing